

# Besoin d'un avis spécialisé en dermatologie? Pensez à la télé-expertise !!!



L'URPS des Médecins Libéraux de Bretagne et le service de dermatologie du Centre Hospitalier de Cornouaille Quimper-Concarneau ont mis en oeuvre une activité de télé-médecine pour vous permettre de réaliser des actes de téléexpertise.

L'ensemble des dermatologues du service, répondront à vos demandes

## Comment faire une demande d'avis ?

1

Lors d'une consultation, vous avez besoin de l'avis d'un dermatologue pour un patient que vous prenez en charge.

2

Envoyez votre demande d'avis par mail via votre compte de messagerie sécurisée à l'une des adresses correspondantes :  
Apicrypt : [avisdermato.ch-cornouaille@medical29.apicrypt.org](mailto:avisdermato.ch-cornouaille@medical29.apicrypt.org)  
MSSanté : [avisdermato@ch-cornouaille.mssante.fr](mailto:avisdermato@ch-cornouaille.mssante.fr)

### Éléments à mentionner dans votre demande :

- vos coordonnées (nom/prénom/adresse postale/téléphone)
- le motif de votre demande
- la localisation de la lésion
- les signes associés
- et les antécédents significatifs

3

Pour une demande complète, joindre obligatoirement les éléments suivants à votre mail :

- 1 à 2 photos
- la photo du recto de la pièce d'identité du patient
- la photo de la carte vitale du patient

**Vous recevrez par mail sécurisé le compte-rendu de la part du service de dermatologie**



Pour une présentation plus détaillée de l'offre proposée par le service de dermatologie rendez-vous sur le site [e-kermed.bzh](http://e-kermed.bzh) en scannant le QR code.



# Quel outil pour faire de la téléexpertise ?

Pour réaliser une demande d'avis, un compte de **messagerie sécurisée** labellisé MSSanté vous suffira. En Bretagne, il existe différents fournisseurs de messageries.

## API CRYPT®

Pour les utilisateurs d'Apicrypt, la messagerie classique ne permet pas l'envoi de PJ lourdes. La solution est de télécharger les applications suivantes sur vos stores Android ou IOS.



### Apiteldiag

Compléter votre formulaire de demande d'avis et joindre toutes vos photos



### Apiwebmail

Réception et envoi de mails



Assistance téléphonique à l'installation

+33 (0) 3 28 63 00 65

(Appel non surtaxé)

## Autres outils de messagerie sécurisée



**m@iliz**  
La messagerie sécurisée proposée par les Ordres de santé

# Quelle rémunération pour l'acte de télé-expertise ?

En téléexpertise, le médecin dit «requis» est celui qui rend l'avis spécialisé et répond à la demande du médecin dit «requérant».

Il existe deux niveaux de rémunération qui sont cotés de la manière suivante :

## ★ Niveau 1 - TE1

Avis donné sur une question ne nécessitant pas de réaliser une étude approfondie.

- Rémunération du médecin requis : **12 €** (dans la limite de 4 actes par an, par médecin et par patient)
- Rémunération du médecin requérant : **5 €** (dans la limite de 500 €)

## ★★ Niveau 2 - TE2

Avis circonstancié donné en réponse à l'exposition d'une situation médicale complexe et après étude approfondie.

- Rémunération du médecin requis : **20 €** (dans la limite de 2 actes par an, par médecin, par patient)
- Rémunération du médecin requérant : **10 €** (dans la limite de 500 €)

## Bon à savoir !

Aujourd'hui le remboursement des actes se fait pour les cas suivants :

- Les patients en Affection Longue Durée
- Les patients résidant en zones dites « sous-denses »
- Les patients résidant en EHPAD ou en structures médico-sociales
- Les détenus

## CONTACTS

URPS Médecins Bretagne  
Anaïs GHEDAMSI - Chef de projets E-santé

a.ghedamsi@urpsmlb.org

02 99 30 36 45

Centre hospitalier de Cornouaille  
Quimper-Concarneau  
Marie Le GURUN - Gestionnaire de pôle  
 m.legurun@ch-cornouaille.fr

02.98.52.67.54

Service de dermatologie

02 98 52 60 71

